



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/2008/1
17 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION,
LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS
DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Troisième réunion
Riga, 11-13 juin 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA
TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

qui se tiendra au Reval Hotel Latvija, à Riga,
et s'ouvrira le mercredi 11 juin 2008, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture et allocution de bienvenue du Ministre de l'environnement de la Lettonie.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. État de la ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
4. Interprétation du paragraphe 4 de l'article 14 de la Convention, concernant les conditions d'entrée en vigueur des amendements.
5. Questions de fond:
 - a) Registres des rejets et transferts de polluants;
 - b) Organismes génétiquement modifiés;

- c) Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations;
 - d) Participation du public à la prise de décisions stratégiques;
 - e) Accès à la justice;
 - f) Participation du public aux travaux des instances internationales.
6. Procédures et mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention:
- a) Rapports d'exécution;
 - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions;
 - c) Activités de renforcement des capacités;
 - d) Dispositions financières.
7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
- a) Exécution du programme de travail pour 2006-2008, y compris les aspects financiers;
 - b) Plan stratégique à long terme;
 - c) Programme de travail pour 2009-2011.
8. Évolution de la situation et corrélations pertinentes:
- a) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement;
 - b) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
9. Rapport sur la vérification des pouvoirs.

DÉBAT DE HAUT NIVEAU

Cérémonie d'ouverture

- 10. Dix ans après: réalisations, leçons à retenir et défis à relever.
- 11. Initiatives mondiales et régionales visant à promouvoir le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- 12. Session extraordinaire consacrée au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
- 13. Examen et adoption des décisions.

14. Examen et adoption de la Déclaration de Riga.
15. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.
16. Date et lieu de la quatrième réunion ordinaire.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS ET CALENDRIER INDICATIF DES TRAVAUX

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
Mercredi 11 juin 2008				
10 h 00-10 h 15	<u>Point 1: Ouverture</u>		Allocution de bienvenue du Ministre de l'environnement de la Lettonie. Le Président de la Réunion des Parties ouvrira officiellement la réunion.	
10 h 15-10 h 20	<u>Point 2: Adoption de l'ordre du jour</u>	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion figurant dans le présent document.	Ordre du jour provisoire
10 h 20-10 h 35	<u>Point 3: État de la ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants</u>	Information	Le secrétariat informera la Réunion des Parties de l'état des ratifications, acceptations, approbations et adhésions concernant la Convention, l'amendement à la Convention et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP). Il fournira également des renseignements sur toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Les représentants d'États ou d'organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore parties à la Convention, à l'amendement à la Convention ou au Protocole auront l'occasion d'informer brièvement la Réunion de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.	Rapport

¹ La liste détaillée des documents officiels établis en prévision de la réunion fera l'objet d'un additif au présent ordre du jour provisoire annoté (ECE/MP.PP/2008/1/Add.1).

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
10 h 35-10 h 50	Point 4: Interprétation du paragraphe 4 de l'article 14 de la Convention, concernant les conditions d'entrée en vigueur des amendements	Décision	Par la décision II/1, la Réunion des Parties a adopté un amendement à la Convention sur la question des organismes génétiquement modifiés. La Réunion est appelée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision visant à clarifier les conditions d'entrée en vigueur de cet amendement et de tout amendement ultérieur à la Convention.	Projet de décision III/1
	Point 7: Programme de travail et fonctionnement de la Convention			
10 h 50-11 h 20	a) Exécution du programme de travail pour 2006-2008, y compris les aspects financiers	Information	Par la décision I/11, les Parties ont décidé, à leur première réunion, qu'un programme de travail qui couvrirait la période allant jusqu'à la date de la clôture de leur réunion suivante serait élaboré pour adoption à chacune de leurs réunions et qu'il comprendrait une estimation des coûts. Par la décision II/7, elles ont adopté un programme de travail spécifique pour la période 2006-2008. Sur la base d'un rapport établi par le secrétariat, la Réunion des Parties sera invitée à faire le point sur l'exécution du programme de travail pour 2006-2008 et sur l'utilisation des fonds versés pour la période 2006-2007.	Rapport
11 h 20-11 h 40	**Pause café**			

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
	<p>Point 6: Procédures et mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention</p>			
11 h 40-13 h 00	a) Rapports d'exécution	Information Décision	<p>À leur première réunion, les Parties ont adopté la décision I/8 qui énonçait les dispositions régissant la présentation par les Parties de rapports sur les mesures prises en vue d'appliquer la Convention. Le mécanisme de présentation des rapports a été précisé dans la décision II/10, et le Comité d'examen du respect des dispositions a par la suite élaboré des principes directeurs concernant l'application des dispositions en question, qui ont été approuvés par le Groupe de travail des Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention en se fondant sur les rapports nationaux d'exécution présentés par les Parties et sur le rapport de synthèse établi par le secrétariat. Elle est également appelée à prendre note des autres rapports présentés par les Signataires et d'autres États qui ne sont pas parties à la Convention, ainsi que des rapports élaborés par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales (ONG). La Réunion sera invitée à examiner les principales tendances, difficultés et solutions mises en évidence dans les rapports, qui feront l'objet d'un plus ample examen au cours du débat de haut niveau. Elle sera aussi invitée à examiner les enseignements qui se dégagent de la procédure d'établissement des rapports, notamment les données d'expérience intéressant les ONG et d'autres parties prenantes, et à se prononcer sur les solutions envisageables en vue d'améliorer cette procédure s'il y a lieu, en tenant compte des vues du Comité d'examen du respect des</p>	Rapports nationaux d'exécution Rapport de synthèse Projet de décision III/5

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
			dispositions sur le fonctionnement du mécanisme de présentation des rapports. À cet égard, elle est appelée à examiner, réviser selon qu'il conviendra et adopter provisoirement un projet de décision sur ce sujet.	
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**			
15 h 00-15 h 40	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Décision Élection	<p>Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités exécutées par cet organe depuis la deuxième Réunion des Parties et présentera ses conclusions et recommandations éventuelles concernant le respect des dispositions par certaines Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, notamment des recommandations générales qui peuvent y figurer, ainsi que des conclusions et recommandations éventuelles du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties, et à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement un ou des projets de décisions sur des questions relatives au respect des dispositions.</p> <p>Compte tenu de la décision II/5, par laquelle il a été décidé de porter à neuf le nombre des membres du Comité, la Réunion des Parties est également appelée à élire cinq membres du Comité conformément à la procédure énoncée dans la décision I/7.</p>	<p>Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions</p> <p>Recommandations du Comité concernant certaines Parties</p> <p>Projet de décision III/6 sur des questions générales relatives au respect des dispositions</p> <p>Projets de décisions supplémentaires concernant certains cas de non-respect</p>
15 h 40-16 h 20	c) Activités de renforcement des capacités	Information Fournir des orientations	Le secrétariat présentera un rapport sur certaines des principales activités de renforcement des capacités réalisées durant l'intersession pour promouvoir une application plus efficace de la Convention, ainsi que sur les mesures prises pour coordonner les différentes activités au moyen du cadre de coordination des activités de renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales participant à des activités de	Rapport

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
			<p>renforcement des capacités seront invitées à donner des précisions sur ce sujet. Les représentants de gouvernements et d'organisations, notamment ceux qui viennent de pays en transition, seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui subsistent en matière de renforcement des capacités.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités entreprises, les efforts déployés pour les coordonner et les besoins qui subsistent en la matière. La Réunion est appelée à donner son avis sur les activités entreprises et à fournir des orientations pour les activités futures en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités. Ce thème sera repris au cours du débat de haut niveau au titre du point 10 de l'ordre du jour.</p>	
16 h 20-16 h 40	**Pause café**			
16 h 40-17 h 10	d) Dispositions financières	Décision	<p>Par la décision II/6, la Réunion des Parties a décidé de maintenir le plan provisoire de contributions volontaires établi en vertu de la décision I/13 et a chargé le Groupe de travail des Parties d'étudier et d'élaborer, selon qu'il conviendrait, une ou plusieurs options tendant à établir des dispositions financières stables et prévisibles pour la Convention, fondées sur le barème des contributions de l'ONU ou tout autre barème approprié, et de faire des recommandations pour examen par la Réunion des Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des travaux réalisés par le Groupe de travail et à étudier, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.</p>	Projet de décision III/7

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
	Point 5: Questions de fond			
17 h 10-17 h 20	a) Registres des rejets et transferts de polluants	Information Fournir des orientations	<p>À leur première réunion extraordinaire, les Parties à la Convention ont adopté le Protocole sur les RRTP et créé le Groupe de travail des RRTP qui est chargé de mener à bien les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du Protocole et de la première session de la Réunion des Parties.</p> <p>Le Président du Groupe de travail des RRTP rendra compte des activités de cet organe, notamment des mesures prises en vue d'élaborer des directives techniques, le projet de règlement intérieur de la Réunion des Parties au Protocole et un mécanisme d'examen du respect des dispositions du Protocole. La Réunion des Parties à la Convention sera invitée à prendre note des progrès réalisés, à réfléchir aux autres mesures à prendre pour promouvoir l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective du Protocole, et à fournir des orientations à ce sujet.</p> <p>Certains éléments de ce point de l'ordre du jour seront examinés dans le cadre de la session extraordinaire consacrée au Protocole sur les RRTP.</p>	
17 h 20-18 h 00	b) Organismes génétiquement modifiés	Information Examen	<p>Les Parties, les Signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des renseignements sur les activités ayant trait à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou à l'application de l'amendement à la Convention et des Principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les OGM.</p>	

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
			<p>Le secrétariat présentera un rapport oral sur les résultats de l'atelier sur les OGM qui doit avoir lieu à Cologne (Allemagne) les 19 et 20 mai 2008. Un représentant du secrétariat auprès de la Convention sur la diversité biologique sera invité à rendre compte des activités entreprises ou prévues sous les auspices du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques qui intéressent les travaux sur les OGM menés au titre de la Convention d'Aarhus.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des progrès réalisés et à examiner les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine, notamment en encourageant la ratification et la mise en œuvre de l'amendement.</p>	
Jeudi 12 juin 2008				
10 h 00-10 h 40	c) Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations	Information Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques créée par la décision I/6 fera rapport sur les activités exécutées par l'Équipe spéciale depuis la deuxième Réunion des Parties, notamment les ateliers de renforcement des capacités et les mesures prises pour suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées par la décision II/3. Le secrétariat fera une démonstration du fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie en matière d'environnement. D'autres utilisations novatrices des outils électroniques seront également présentées. La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités et à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement un projet de décision donnant des orientations en vue de travaux complémentaires dans ce domaine.</p>	Projet de décision III/2

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
10 h 40-11 h 20	d) Participation du public à la prise de décisions stratégiques	Information Fournir des orientations	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les résultats d'un atelier sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques organisé à Sofia en décembre 2007, auquel ont pris part des experts des organes créés au titre des Conventions d'Aarhus et d'Espoo ² et du Protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale. La Réunion des Parties sera invitée à passer en revue les travaux effectués, à envisager des travaux complémentaires dans ce domaine et à donner des orientations sur ce sujet.	
11 h 20-11 h 40	**Pause café**			
11 h 40-12 h 20	e) Accès à la justice	Décision	Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice, créée en vertu de la décision II/2, rendra compte des activités de cet organe, notamment un atelier organisé à l'intention de hauts magistrats et une miniconférence. La Réunion des Parties sera invitée à passer en revue les travaux effectués et à étudier, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement un projet de décision donnant des orientations en vue de travaux complémentaires dans ce domaine.	Projet de décision III/3
12 h 20-13 h 00	f) Participation du public aux travaux des instances internationales	Décision	Par la décision II/4, la Réunion des Parties a adopté les Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales et a créé l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales. Celle-ci a été chargée d'engager des consultations concernant les Lignes directrices avec les instances internationales pertinentes.	Projet de décision III/4

² Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
			<p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales fera rapport sur les activités de celle-ci, notamment les résultats des consultations et de la réunion des représentants des instances internationales, et les informations reçues des Parties, des Signataires et des autres parties prenantes concernant leur expérience de l'application des Lignes directrices d'Almaty. La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des travaux réalisés et à étudier et adopter provisoirement un projet de décision donnant des orientations en vue de travaux complémentaires dans ce domaine.</p>	
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**			
	<p>Point 8: Évolution de la situation et corrélations pertinentes</p>			
15 h 00-15 h 10	<p>a) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement</p>	<p>Information Examen</p>	<p>Le secrétariat communiquera de brèves informations sur les activités en cours ou prévues au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) intéressant les travaux menés au titre de la Convention. Des représentants de ces AME auront l'occasion de présenter des renseignements complémentaires.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à étudier les moyens de continuer à promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres AME, en prenant en considération les résultats des travaux se rapportant à la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales et aux Lignes directrices d'Almaty.</p>	

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
15 h 10-15 h 20	b) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	Information Examen	<p>Le secrétariat communiquera de brèves informations sur les activités se rapportant à l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement menées dans d'autres régions et au niveau mondial. Des représentants des organes qui se sont impliqués dans ces activités auront l'occasion de présenter des renseignements complémentaires.</p> <p>La Réunion des Parties est appelée à faire le point sur l'évolution observée et à étudier des moyens de fournir un appui approprié conformément à la décision II/9. Les questions soulevées pourront être examinées plus avant lors du débat de haut niveau au titre du point 11 de l'ordre du jour.</p>	
	Point 7: Programme de travail et fonctionnement de la Convention (suite)			
15 h 20-16 h 20	b) Plan stratégique à long terme	Décision	<p>Par la décision II/8, la Réunion des Parties a prié le Groupe de travail des Parties d'élaborer un plan stratégique à examiner et à adopter à la troisième Réunion des Parties. Le Groupe de travail a établi un projet de plan sur la base d'une proposition du Bureau, elle-même fondée sur un projet d'éléments mis au point par un groupe spécial d'experts.</p> <p>La Réunion des Parties est appelée à étudier, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement le projet de plan élaboré par le Groupe de travail des Parties.</p>	Projet de décision III/8
16 h 20-16 h 40	**Pause café**			

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
16 h 40-17 h 50	c) Programme de travail pour 2009-2011, y compris les aspects financiers	Décision	<p>La Réunion des Parties est appelée à examiner un projet de décision contenant le programme de travail proposé pour 2009-2011, à le réviser s'il y a lieu et à l'adopter provisoirement. Ce projet de décision devrait indiquer le coût estimatif des activités figurant dans le programme de travail ainsi que les sources prévues de financement, conformément au projet de décision sur les dispositions financières (voir le point 6 d) de l'ordre du jour).</p> <p>Les Parties, les Signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat, avant la réunion, de leur intention de contribuer au financement des activités menées aux fins de la Convention selon le plan de contributions proposé dans le projet de décision.</p> <p>Le secrétariat communiquera les informations reçues à la Réunion des Parties et les délégations seront invitées à fournir toute information supplémentaire.</p>	Projet de décision III/9
17 h 50-18 h 00	Point 9: Rapport sur la vérification des pouvoirs	Approbation	La Réunion des Parties sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du règlement intérieur.	
<p>DÉBAT DE HAUT NIVEAU Vendredi 13 juin 2008 Le Président de la Réunion des Parties invitera un représentant de rang élevé du pays hôte à présider le débat de haut niveau.</p>				
9 h 30-9 h 50	Cérémonie d'ouverture		<p>Allocution de bienvenue du Secrétaire exécutif de la CEE.</p> <p>Allocution de bienvenue d'une haute personnalité du pays hôte.</p>	

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
9 h 50-11 h 20	Point 10: Dix ans après: réalisations, leçons à retenir et défis à relever	Débat	Après un ou des discours liminaires, il y aura une table ronde avec la participation de ministres et d'ONG, suivie d'un débat général centré sur le plan stratégique à long terme. Plusieurs documents de référence seront disponibles, notamment les deux séries de rapports nationaux d'exécution et les rapports de synthèse correspondants, le rapport sur le renforcement des capacités et le projet de plan stratégique à long terme (pour plus de précisions, voir le document ECE/MP.PP/2008/1/Add.2) ³ .	
11 h 20-11 h 40	**Pause café**			
11 h 40-13 h 00	Point 11: Initiatives mondiales et régionales visant à promouvoir le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	Débat	Après un ou des discours liminaires, il y aura une table ronde à laquelle participeront des ministres et/ou d'autres personnalités politiques de haut rang ainsi que d'éminents représentants de la communauté des ONG, tant de la région de la CEE que d'autres régions, suivie d'un débat général. Le débat pourrait être centré sur la façon dont l'expérience tirée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Convention dans la région peut être mise à profit pour faciliter les progrès dans l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio dans d'autres régions (pour plus de précisions, voir le document ECE/MP.PP/2008/1/Add.2).	
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**			

³ Ce document présentera un programme détaillé pour certaines parties du débat de haut niveau, indiquant les thèmes à examiner, les questions faisant l'objet d'exposés et les noms des orateurs.

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
15 h 00-16 h 00	Point 12: Session extraordinaire consacrée au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	Débat Adoption	Après un ou des discours liminaires, il y aura une table ronde à laquelle participeront des ministres et des ONG, suivie d'un débat général portant essentiellement sur un projet de déclaration concernant le Protocole sur les RRTP élaboré par le Groupe de travail des Parties. Plusieurs documents de référence seront disponibles, notamment les rapports et d'autres documents du Groupe de travail des RRTP ainsi que le projet de déclaration. Les ministres et les chefs de délégation des Parties, Signataires et autres États, ainsi que les représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter la déclaration (pour plus de précisions, voir le document ECE/MP.PP/2008/1/Add.2).	Projet de déclaration
16 h 00-16 h 20	Point 13: Examen et adoption des décisions	Adoption	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les projets de décision et à les adopter.	Projets de décision
16 h 20-16 h 40	**Pause café**			
16 h 40-17 h 30	Point 14: Examen et adoption de la Déclaration de Riga	Adoption	Les ministres et les chefs de délégation des Parties, Signataires et autres États, ainsi que les autres représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à étudier et à adopter une déclaration sur la base d'un projet de texte établi par le Groupe de travail des Parties.	Projet de déclaration
17 h 30-17 h 35	Point 15: Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau	Élection	La Réunion des Parties est appelée à élire un président et deux vice-présidents parmi les représentants des Parties présentes à la réunion conformément à l'article 18 de son règlement intérieur. Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties conformément à l'alinéa <i>b</i> du paragraphe 1 de l'article 22 de son règlement intérieur.	

Heure	Point de l'ordre du jour	Mesures	Notes explicatives	Documents ¹
			Les ONG qui ont vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et qui s'y emploient activement sont appelées à désigner un représentant qui assistera aux réunions du Bureau, en qualité d'observateur, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 22 du règlement intérieur.	
17 h 35-17 h 40	<u>Point 16:</u> Date et lieu de la quatrième réunion ordinaire	Décision	La Réunion des Parties est appelée à prendre une décision préliminaire en ce qui concerne la date et le lieu de sa quatrième réunion ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à étudier la possibilité d'en être le pays hôte et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.	
17 h 40-17 h 45	<u>Point 17:</u> Questions diverses		Les délégations qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat aussitôt que possible.	
17 h 45-17 h 55	<u>Point 18:</u> Adoption du rapport	Adoption	La Réunion des Parties sera invitée à adopter un projet de rapport sur sa troisième réunion.	Projet de rapport de la réunion
17 h 55-18 h 00	<u>Point 19:</u> Clôture de la réunion		Le Président du débat de haut niveau prononcera la clôture de la réunion.	
